

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 04 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 novembre à quatorze heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Rusmaeni SANMOHAMAT, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mardi 28 octobre 2025

Etaient présents :

Mme Rusmaeni SANMOHAMAT Administratrice élue
Mme Marguerite FILIMOHAAU Administratrice élue
Mme Sabrina WEDE Administratrice élue

Mme Dominique BAYOL
Mme Aïcha TURI
M. Alain RAVUT
Mme Marie Chantal BOSSE
M. Jean-Philippe LEROUX

Administrateur nommé
Administratrice nommée
Administrateur nommé
Administratrice nommée
Administrateur nommé

Etaient absents :

Mme Elisabeth RIVIERE

M. Raphael TOFILI Administrateur élu
M. Jean-Irénée BOANO Administrateur élu
M. Pétélo SAO Administrateur élu
Mme Nina JULIE Administratrice élue

Mme Patricia KOPILA
M. Jean-Yves LEMENANT

Administratrice nommée
Administrateur nommé

formant la majorité des membres en exercice.

**Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie**

07 NOV. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Administrateurs en exercice : 15
Administrateurs présents : 8
Nombre de votants : 8

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Mme Vanessa SCHALLER, directrice du CCAS est désigné secrétaire de séance

N° d'ordre : 1

DELIBERATION N° 25/CCAS/25
Relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Mont-Dore, réuni en séance le 4 NOV. 2025,

Vu la délibération n°19/14/IV adoptée par le Conseil Municipal du Mont-Dore en sa séance du 23 avril 2014 modifiant la délibération N° 78/91/XII, portant création d'un Centre Communal d'Action Sociale de la commune du Mont-Dore ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2026,

Vu le rapport de présentation n° 1 /2025 du 28 OCT. 2025,

Sur proposition de la Présidente, et après en avoir délibéré.

DECIDE :

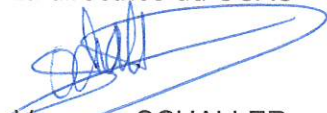
Article 1 : Il est pris acte que le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 s'est appuyé sur le rapport d'orientation budgétaire et qu'il s'est déroulé dans les conditions prévues par l'article L.212-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

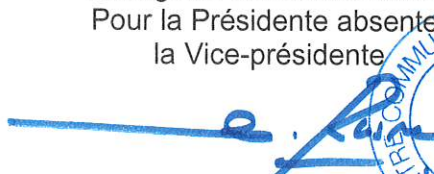
Article 3 : La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville du Mont Dore et la Trésorière de la Province Sud sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 4 NOV. 2025

Le secrétaire de séance
La directrice du CCAS


Vanessa SCHALLER

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Pour la Présidente absente
la Vice-présidente


Rusmaeni SANMOHAMAT

Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
CCAS (registre et affichage)

Le Président certifie que le présent acte
ayant été transmis le 04.11.2025
Au Commissaire Délégué
Et notifié le 19.11.2025
Et/ou publié le 19.11.2025
Est exécutoire de plein droit



Pour Ampliation
La Directrice / directrice adjointe
Prénom et nom

Vanessa Schaller
